



*Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Loches
Commune de Le Petit-Pressigny*

1, Place du 19 Mars 1962
37350 LE PETIT-PRESSIGNY
Tél : 02.47.94.93.59

Mail : mairie.le.petit.pressigny@orange.fr

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

L'An deux mille vingt et un

le : Mercredi 30 du mois de Juin

le Conseil Municipal de la Commune de LE PETIT PRESSIGNY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur JF.CRON, Maire.

Date de Convocation : Jeudi 24 Juin 2021

Nombre de Conseillers en Exercice 11 - Présents : 10 Votants : 11

Présents : M. CRON Jean-François - M. THENON Denis - Mme ROYER-MARCHOUX Alexandra - M. Fabrice MARIN - M. BRETON Alban - M. CHARCELLAY Jean-Bernard - M. BEDEL Louis - Mme VAN AART Maria - Mme DIEU Laetitia - M. André GUYOMARCH.

Excusée : Mme Anaïs AUCHER (Pouvoir à Mme Laëtitia DIEU)

Madame Alexandra ROYER-MARCHOUX a été élue Secrétaire de Séance.

Me ROYER-MARCHOUX demande s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour un avis concernant la convention avec la SEPANT. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et du pouvoir représenté.

ORDRE DU JOUR :

- PRISE EN CHARGE FACTURE SOLIHA DE 2018
- DOSSIER LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 6 RTE DU SILEX
- RECENSEMENT 2022
- AVIS SEPANT

- QUESTIONS DIVERSES :

SÉANCE CM DU 30 JUIN 2021

PAIEMENT FACTURE SOLIHA DE 2018 CONCERNANT L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES – ADAPTATION PMR

DCM N°31/2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la facture de la Sté « SOLIHA » d'un montant de 2 710€40TTC, impayée depuis 2018, relancée récemment par le fournisseur, concernant l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la salle des fêtes – Adaptation PMR, non enregistrée à ce jour dans la comptabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des voix représentées, DECIDE :

De valider le règlement la facture de la société «SOLIHA » pour un montant de 2 710€40 TTC et charge Monsieur Le Maire de prévoir un virement interne du compte 020 vers le compte 2031, afin d'abonder le crédit budgétaire nécessaire au règlement de cette facture.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE SUR FACTURE EAU LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 6 , RTE DU SILEX

DCM N° 32/2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier de demande de prise en charge d'une partie de leur facture d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des voix représentées, DECIDE : De ne pas valider cette demande.

Le Maire est chargé d'en informer les locataires.

RECENSEMENT 2022 ET NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DE L'AGENT RECENSEUR

DCM N° 33/2021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal Le lancement de la campagne de recensement 2022. L'INSEE nous demande de désigner avant le 30 juin 2021, Le coordonnateur ainsi que l'agent recenseur chargé de cette mission.

Monsieur Le Maire propose Mme BRETON Stéphanie pour ces fonctions.

A l'unanimité des membres présents et des voix représentées, Le Conseil Municipal :

-décide de nommer Mme BRETON Stéphanie tant que Coordonnateur et agent recenseur pour le recensement 2022.

SÉANCE CM DU 30 JUIN 2021

QUESTION DIVERSES :

* Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de surseoir à la décision de signer la convention avec la SEPANT. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide que la SEPANT sera invité à venir échanger et argumenter avec les membres du Conseil Municipal lors du prochain Conseil Municipal le Mercredi 8 Septembre 2021 à 20H00 Salle Jules FERRY, Mme ROYER-MARCHOUX est chargée d'en informer la SEPANT.

* Septembre 2021 : réunion à prévoir pour préparer les décorations de Noël.

* Feu artificiel du 13 juillet : Murielle Henriot sera l'artificier. Elle sera présente lors de la réception des explosifs le 13 juillet.

* Demande d'habitants des Roches : faire ralentir les voitures. Proposition : installer des panneaux « Rouler au pas » ou « Pense à nos enfants ».

* Le feu dans le centre du village ne fonctionne plus : La Commande de réparation a été confirmée le 2 juin 2021 auprès de l'entreprise CITEOS, pour un montant de 1501€28 TTC, suite à la délibération N° 30-2021 du Conseil Municipal du 26 Mai 2021.

* La Croix Lisette : travaux d'éclairage prévu pour juillet.

* Mr Denis Thenon demande une nouvelle fois s'il est possible d'installer de l'éclairage public au lieu-dit «Chevarnay». Une étude sera conduite (panneaux solaires) et un nouvel avis sera demandé au conseil municipal.

* Commission culture : Rieja Van Aart indique au conseil municipal que le site internet de la commune est accessible à tous. Elle explique qu'elle va avoir besoin d'aide pour les mises à jour régulières d'informations. Elle a trouvé une bénévole, qui est prête à se rendre disponible. Toutefois, compte tenu du fait que les mises à jour risquent de se faire depuis son ordinateur personnel, il lui sera demandé de signer une clause de confidentialité.

Rieja Van Aart demande s'il sera possible de publier un mini bulletin communal (au format papier) au mois de septembre afin de tenir informé les habitants des événements passés et à venir sur la commune. L'idée serait d'avoir un bulletin plus complet au mois de janvier et un autre plus sommaire au mois de juin. Le Conseil Municipal approuve le projet.